

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 18 octobre 2016 modifiant la décision du 6 juillet 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)

NOR : DEVA1628938S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 relatif aux marchés publics;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 6 juillet 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 6 juillet 2016 susvisée est ainsi modifié :

« Art. 2. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe "contrôle et exploitation aériens" à :

M. Olivier Hamonic, administrateur civil hors classe, directeur "gestion des ressources".

Mme Florence Leblond, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur "gestion des ressources" ».

Article 2

L'article 7 de la décision du 6 juillet 2016 susvisée est ainsi modifié :

« Art. 7. – Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

M. Olivier Hamonic, administrateur civil hors classe, directeur "gestion des ressources".

Mme Florence Leblond, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur "gestion des ressources" ».

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 18 octobre 2016.

P. CIPRIAN